

L'écho des Syndicats mixtes

ESCUO des 20 ANS des SYNDICATS MIXTES

Numéro 10
janvier 2013



Les 20 ans du tri sélectif

Défi « Familles à énergie positive »

La convention climat

Arrivée de la chargée de mission Tourisme

Dossier Agriculture en Cotentin
SCOT, restauration scolaire, LEADER...



**Mutualiser et renforcer
la cohérence territoriale dans le Cotentin**

Edito

Ce numéro de l'Echo des Syndicats mixtes s'ouvre sur les 20 ans d'Eco-emballages. Vous avez été nombreux sans doute à entendre les reportages de l'éco-organisme sur tous les médias nationaux. Cotentin Traitement a lui aussi relayé le message du tri dans les médias locaux et s'efforce chaque jour d'améliorer encore les très bons résultats de nos communautés de communes. Renforcer le geste de tri, c'est d'une part percevoir davantage de financements pour initier d'autres actions et d'autre part participer à la réduction des impacts environnementaux.

C'est aussi cette même mission de réductions des impacts environnementaux que se donne le Syndicat mixte du Cotentin lorsqu'il participe à la mise en place du défi « familles à énergie positive » ou bien encore lorsqu'il contractualise avec les communautés de communes volontaires sur des actions d'une « charte climat » ainsi que vous pourrez le lire en page 7 et suivantes.

Ces initiatives en faveur de l'environnement, que ce soient celles de Cotentin Traitement ou du Syndicat mixte du Cotentin relèvent t'elles de l'effet Papillon ? Chaque action, comme le battement d'aile du papillon, peut sembler infime au départ mais la force de la répétition lui donne finalement son envol. Ce slogan métaphorique, dont nous laissons la paternité à Eco-emballages, illustre finalement assez bien les actions que mènent, au quotidien et dans le temps, les services de nos syndicats.

Plus loin dans ce numéro, nous vous proposons un dossier agriculture ; l'agriculture n'est pas à proprement parler une compétence des syndicats mixtes mais plutôt un champ d'action du développement local, porteur de valeur ajoutée et qui touche aux enjeux agricoles du territoire. C'est la raison pour laquelle le SCOT et le SMC s'intéressent aux espaces agricoles et ruraux du Cotentin.

Dernier point abordé dans ce numéro, en page 12 et 13, l'arrivée début décembre de Claire Legrand, notre chargée de mission « pays d'accueil touristique. »

En ce début d'année, nous vous présentons à vous et ceux qui vous sont chers, nos meilleurs vœux pour 2013.

Geneviève Gosselin, Michel Canoville et Edouard Mabire.



Les 20 ans du tri sélectif

Eco-Emballages mise sur l'effet papillon

Interview de Mme Le Pober d'Eco-Emballages

« 2012 » marque les 20 ans de la mise en place du tri sélectif en France. Pour l'occasion, Eco-emballages (cf. encadré page 5) a lancé, en septembre dernier, une campagne de communication en faveur du tri et du recyclage. Le grand public apprendra ainsi qu'en 20 ans, 40 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclées (67% des emballages en papier et carton, 84% des emballages en verre, 46% des bouteilles et flacons) et 300 000 tonnes d'acier et d'aluminium recyclés en 2011.

Surtout, cette campagne de communication rend hommage au consommateur, ce trieur dont le petit geste produit de grands effets. C'est ce que l'on appelle l'effet papillon. Même si chaque action, comme le battement d'aile du papillon, peut sembler infime au départ, la force du collectif lui donne tout son poids.

Afin de mieux comprendre la situation actuelle en ce qui concerne le tri ainsi que son évolution dans les prochaines années, nous sommes allés à la rencontre de Catherine Le Pober, Responsable Régionale Ouest Eco-Emballages :

Eco-emballages organise depuis 1992 le recyclage des emballages au nom des entreprises et au bénéfice des citoyens. En 20 ans, quelles ont été pour vous les avancées majeures en matière de recyclage ?

Catherine Le Pober : « En 20 ans, le recyclage des emballages ménagers a permis des progrès considérables, tout d'abord sur la réduction des impacts environnementaux : 3 millions de tonnes d'emballages recyclés en 2011 équivalent à 2,03

millions de tonnes de CO₂ évitées (soit l'équivalent des émissions de plus d'un million de voitures circulant pendant un an). Le recyclage participe aussi au développement économique des territoires et crée de la valeur sociale : 257 centres de tri, 200 recycleurs et négociants ou encore 28 000 emplois directs créés sur la collecte et le tri. Aujourd'hui, 6 emballages sur 10 sont recyclés... c'est bien mais nous pouvons encore mieux faire ! Par exemple, seule 1 bouteille en plastique sur 2 est recyclée ou encore 6 bouteilles en verre sur 10. Le Grenelle de l'Environnement a fixé un taux de recyclage de 75% des emballages ménagers : nous pouvons, tous ensemble et chacun d'entre nous, contribuer à cette réussite. »

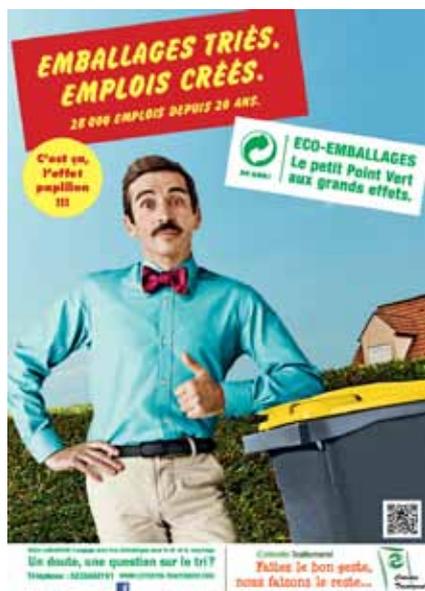


Le tri des déchets s'est désormais imposé comme un geste du quotidien pour 87% des français. Comment expliquez-vous cette assiduité et quelles sont les améliorations à attendre ?

Catherine Le Pober : « Le geste de tri est l'un des gestes quotidiens en faveur de l'environnement les plus concrets et les plus accessibles pour le citoyen d'où leur adhésion massive. Mais il reste encore de nombreux enjeux notamment en milieu urbain où l'on trie deux fois moins qu'à la campagne : 30 kg/hab/an en zones urbaines et semi-urbaines contre 54kg/hab/an en zones rurales et semi-rurales. Améliorer la dotation en bacs dans les immeubles, sensibiliser en proximité les citoyens et leurs relais (bailleurs, régies de quartiers, gardiens...), adapter les espaces de tri intérieurs et extérieurs aux contraintes des habitants sont autant de leviers pour faciliter le geste de tri et augmenter le recyclage ».

Quels sont les meilleurs moyens de communication pour sensibiliser au mieux les citoyens ?

Catherine Le Pober (CLP) : « Il faut avant tout communiquer au maximum car les Français ont besoin de connaître les consignes de tri et surtout l'intérêt du tri. 60% des Français déclarent en effet qu'ils seraient plus attentifs à bien trier s'ils percevaient plus précisément les bénéfices environnementaux de leur geste. Enfin, 85% plébiscitent le tri pour sa dimension collective. Il faut donc communiquer sans relâche tout en adaptant les outils et messages aux différentes cibles notamment auprès des 15-35 ans en milieu urbain ».



Le recyclage des déchets est en perpétuelle évolution. Quels sont les progrès à prévoir pour les prochaines années ?

CLP : « La principale évolution en terme de recyclage pour les années à venir concerne les emballages en plastique. Chaque année, près d'1 million de tonnes d'emballages plastique sont mises sur le marché. Seules 235 000 tonnes sont recyclées, soit un taux de recyclage de 22%. L'objectif d'Eco-Emballage est de doubler le taux de recyclage des emballages plastique et trouver une solution pour réaliser les objectifs environnementaux en tenant compte de la nécessaire maîtrise des coûts.

Nous avons ainsi mis en place une expérimentation avec 51 collectivités qui représentent 3,7 millions d'habitants pour trier sur ces territoires, au-

delà des bouteilles et flacons, l'ensemble des emballages en plastique. Eco-Emballages finance cette expérimentation à hauteur de 30 millions d'euros sur 3 ans. Le premier bilan fait état d'une augmentation de 13% des tonnages en moyenne. Les nouvelles consignes sont comprises par les consommateurs, le geste de tri est perçu comme plus simple. Autre enseignement, l'adaptation des centres de tri nécessitera de nombreux investissements ».

Après le recyclage, après l'éco-conception, le nouvel axe de la politique d'Eco-Emballages sera-t-il l'arrêt des emballages inutiles ? (ex : le carton autour du dentifrice)

CLP : « En 15 ans, les entreprises ont baissé de 20% le poids moyen des emballages, soit une baisse de 300 000 tonnes sur les marchés les plus emblématiques (eaux, jus, huiles, yaourt, bières, lait, lessives). Pour continuer dans ce sens, un indicateur de réduction à la source a été lancé par Eco-Emballages en juin 2012 afin de mesurer les efforts des entreprises et les inciter à plus d'innovation.

Cet indicateur doit permettre de mutualiser les données, de développer les bonnes pratiques et d'informer le consommateur des progrès réalisés. Au-delà, Eco-Emballages renforce la formation des industriels, le suivi des emballages perturbateurs et développe les appels à projets pour améliorer la recyclabilité des plastiques ».

Plus d'info sur Eco-emballages :

Eco-emballages : le petit point vert



Eco-Emballages est un éco-organisme qui a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie aux producteurs (REP) concernant le traitement de leurs emballages ménagers. Grâce aux contributions des sociétés adhérentes, Eco-Emballages contribue financièrement et techniquement à la mise en place du tri sélectif dans les collectivités.

www.ecoemballages.fr

Le tri, un franc succès dans le Cotentin : témoignages des fondateurs...

Depuis 1994, les élus du territoire de Cotentin Traitement ont développé avec succès la mise en place du tri des emballages ménagers. Aujourd'hui, un habitant situé sur ce territoire trie en moyenne 91 kg de déchets recyclables par an (emballages ménagers et papiers - chiffres 2011). C'est plus de 25 kg de plus qu'au niveau national. Le Syndicat mixte Cotentin Traitement, en charge depuis 2005 du transport et du traitement des déchets ménagers, est l'un des syndicats les plus performants et dynamiques en Basse-Normandie. Pour conforter et renforcer ces bons résultats Cotentin Traitement mène de nombreuses actions de sensibilisation. C'est donc tout naturellement qu'il a décidé de relayer localement la campagne de communication d'Eco-emballages.

Pour mieux comprendre les progrès réalisés en 18 ans, nous sommes allés à la rencontre de Monsieur Lecarpentier, Président de la Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise et Conseiller Municipal de Carneville, et Monsieur Martin, Maire de Chef du Pont de 1971 à 2001 et Président fondateur du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) de 1992 à 1999. Ils témoignent sur les prémisses du tri.

Qu'est-ce qui vous a motivé à lancer cette initiative de collecte sélective avant les autres collectivités ?

M. Martin : Nous avons une décharge dans la commune de Chef du Pont située à proximité des habitations ce qui entraînait de nombreux désagréments (mauvaises odeurs, nuisibles, envols...). Cet endroit existait depuis 40 ans, il devenait urgent de le supprimer et de trouver une alternative d'autant que la loi en matière d'élimination des déchets du 13 juillet 1992 stipulait l'obligation d'un plan départemental donnant la priorité à la collecte, au tri et à la valorisation. Nous savions qu'un jour, seuls les déchets ultimes seraient enfouis, il nous fallait anticiper la loi de 2002.

Pouvez-vous nous expliquer le cheminement qui s'est effectué afin de mettre en place un nouveau système de collecte, en l'occurrence le tri sélectif ?

M. Lecarpentier : Depuis 1993 jusqu'en 2001, j'occupais la fonction de Président du SITOM qui était alors en charge de la collecte des ordures ménagères sur le territoire de Saint Pierre Eglise. Durant ces années déjà, de nombreuses étapes ont eu lieu avec la collecte du verre en 1994 par les communes, la création d'une « mini » déchèterie qui possédait deux bennes en 1995. Le 30 septembre 2000, la compétence du service relatif aux ordures ménagères a été intégrée à la Communauté de Communes du canton de Saint Pierre Eglise. Dès 2000, des conteneurs ont été installés sur la Communauté de Communes pour la collecte du plastique, des métaux et des briques alimentaires, pour la collecte des journaux, papiers, magazines et la Communauté de Communes a repris le contrat des communes concernant les conteneurs pour le verre. Cette année « test » s'est soldée par l'achat de conteneurs en 2001. Selon les critères de l'Ademe, 21 points propreté étaient nécessaires par rapport à la population du territoire mais la Communauté de Communes a opté pour 35 points ayant le souhait de faciliter le geste de tri de ses administrés.

M. Martin : Après une étude, la création d'une déchèterie et d'un quai de transfert est décidée par le SICTOM. L'inauguration a lieu en 1994 avec la mise en place d'un Eco-parc à l'intérieur même de la déchèterie pour la collecte du verre, du papier, du PVC et des piles. Le premier contrat avec Eco-Emballages est signé en Août 1995. Cette même année, l'achat de conteneurs pour équiper chaque commune est décidé. En 1999, un nouveau contrat avec l'éco-organisme au « petit point vert » est souscrit pour collecter cinq matériaux, le verre, le plastique mais également le carton, l'acier et l'aluminium. Le service des Ordures ménagères est assuré par le SICTOM jusqu'en 1999, date à laquelle cette compétence se voit transmise à la Communauté de Communes.



Monsieur Lecarpentier,
Président de la Communauté de Communes du
canton de Saint-Pierre-Eglise

Comment cette démarche a-t-elle été perçue par les administrés ?

M. Lecarpentier : Je dois dire que la plus grosse étape avait déjà été franchie en 1991, lorsque la collecte des ordures ménagères s'est structurée. Une première prise de conscience s'était effectuée à ce moment là car auparavant les habitants n'avaient aucun moyen de faire traiter leurs déchets. Je dirais que le tri sélectif est venu s'inscrire dans une suite logique et que les administrés se sont habitués très rapidement à ce nouveau geste. Bien sûr, il y a eu quelques récalcitrants au début mais dans l'ensemble ce changement a été bien perçu. De plus, en accord avec les maires, les sacs d'ordures ménagères contenant des matériaux recyclables n'étaient pas collectés. Cette méthode a fait ses preuves, entre 2000 et 2012, nous avons vu nos tonnages d'ordures ménagères résiduelles baisser significativement de 400 tonnes.

M. Martin : La réaction des administrés a été très positive. De suite, le geste de tri s'est imposé comme une nouvelle habitude. La réhabilitation de l'ancienne décharge en parc a permis de redonner un nouveau visage à ce lieu qui fait désormais le bonheur des enfants et de leurs parents. Les années passant, force est de constater que le tri est de mieux en mieux fait et nous sommes fiers d'avoir été précurseurs dans ce domaine sur notre territoire.



Monsieur Martin,
Président fondateur du SICTOM

Avez-vous des projets sur votre Communauté de Communes en ce qui concerne la gestion des déchets dans les années qui viennent ?

M. Lecarpentier : En vue de l'extension de la déchèterie, nous traitons la décharge qui se situait sur le même terrain afin d'assainir les lieux. Nous travaillons également depuis quelques temps déjà sur un projet de mise en place d'une tarification incitative concernant l'enlèvement des ordures ménagères. Plusieurs solutions se présentent mais nous attendons la réforme des collectivités territoriales pour avancer sur le projet. Cette action est importante pour fournir un service aux particuliers au prix le plus juste.



Animation pendant les JO du tri

En bref...

Autres actions de sensibilisation au tri et à la prévention des déchets menées par Cotentin Traitement.

- Des « JO du tri » ont été organisés dans les campings l'été dernier, pour sensibiliser et inciter les vacanciers au tri sélectif par l'intermédiaire de jeux. 17 animations, 245 participants.
- Les animations scolaires reprennent depuis le mois de septembre avec une nouveauté cette année : la représentation d'un spectacle interactif et pédagogique.
- La campagne de porte à porte sur la Communauté de Communes du canton de Saint-Pierre-Eglise a débuté en octobre.
- Des collectes exceptionnelles d'objets domestiques réutilisables (meubles, électroménagers, vêtements, jouets,...) avec l'association le Relais Enfant ont été organisées en déchèteries du 16 au 24 novembre 2012 dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.
- La participation à la Fête de l'automne le 7 octobre dernier à Sainte-Mère-Eglise : tenue d'un stand et animations sur le compostage.
- La création et l'actualisation de la page Facebook Cotentin Traitement sur laquelle on peut retrouver des conseils et astuces pour bien trier ses déchets et limiter leur production.
- Un nouveau slogan :
Faites le bon geste, nous faisons le reste...

« Familles à énergie positive »

Des habitants du Cotentin relèvent le défi !

Un engagement concret et ludique pour faire des économies d'énergie.

Cette initiative s'inscrit dans le Plan Climat du Pays du Cotentin : « Sensibiliser la population à la maîtrise de l'énergie et lui donner les moyens d'agir ». Elle est animée par l'Espace Info Energie de la Manche, en collaboration avec trois territoires : le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, la Communauté de Communes du Canton de Coutances et le Syndicat mixte du Cotentin.

Qu'est-ce que le défi « Familles à énergie positive » ?

La mission des familles volontaires, environ 10 par territoire pour cette 1ère édition en Basse-Normandie, consiste à réduire leur consommation d'énergie d'au moins 8% par rapport à l'année passée, uniquement en modifiant quelques habitudes quotidiennes et en contrôlant régulièrement leurs consommations (relevés mensuels) : régulariser la température de son logement, couper les veilles des appareils, ne pas utiliser de lampes halogènes.

Il se déroule pendant la saison de chauffe, du 1er décembre 2012 au 30 avril 2013.



Pour trouver des idées et des pistes d'amélioration, les familles disposent d'un guide de 100 éco-gestes et d'un pack « Energie » qui renferme par exemple, un thermomètre de frigo, du joint d'isolation ou encore une ampoule basse-consommation. Avec peu ou pas d'investissement, des économies substantielles sont possibles ! En moyenne, les participants économisent 12% sur leur consommation initiale soit 200 €.

Tout au long du défi, un capitaine d'équipe en lien avec l'Espace Info Energie, aura la mission d'apporter des trucs et astuces aux participants pour progresser dans leurs économies d'énergie. Ils seront également invités à des moments conviviaux pour favoriser les échanges comme l'évènement de lancement qui s'est déroulé le samedi 20 octobre 2012, à Valognes (Hôtel Dieu) et qui a réuni 45 personnes.

Une initiative répandue partout en France !

Lancée par l'association Prioriterre en 2009, Familles à Energie Positive accueille sans cesse de nouveaux participants et permet d'économiser toujours plus d'énergie ! Durant la campagne 2011-2012, le défi a réuni près de 9000 participants, totalisant 6 100 000 Kwh d'économies d'énergie, soit 31 millions d'heures d'une télévision. Il a aussi évité l'émission de 1 120 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit ce que rejette une Clio pour faire 2 fois le tour de la Terre.

Le défi de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, en Haute-Normandie, a réuni 130 familles au sein de 20 équipes. Elles ont économisé en moyenne 19% d'énergie soit 300 à 400 €/famille. Pour la région Pays de la Loire, la moyenne est de 16,2 % d'économies d'énergies.

Pour cette 5^{ème} édition, 36 territoires s'engagent partout en France.

www.familles-a-energie-positive.fr

Trois participants s'expriment sur leur engagement !

Pourquoi vous engager dans ce défi ?

Quelles sont vos motivations, vos attentes ?

Rozenn de Turlaville : « Je dirais que deux choses me motivent : agir pour la planète et pour mon porte monnaie. J'attends de ce défi d'apprendre comment faire pour devenir une éco-consommatrice



en m'amusant. Je pense que faire changer les comportements des gens de façon ludique est une très bonne idée et que dans le cadre d'un jeu, je vais plus rapidement changer mes habitudes ».

Sophie, d'Omonville La Rogue : « Parce que le sujet m'intéresse et que je pense apprendre des choses et des astuces supplémentaires afin de réduire ma facture et mes émissions de CO2 ».

Quels sont, les points positifs de ce défi ?

Sophie : « Etre en équipe, on se motive. Il y a un challenge entre équipes ! ».

Rozenn : « Le défi permet de rencontrer des personnes nouvelles, de connaître les collectivités et leur rôle et par effet ricochet, de diffuser l'information dans l'entourage des participants ».

Olivier de Chef Du Pont : « D'être accompagné par des gens qui s'y connaissent et qui n'ont rien à vendre. Et concrètement, le kit Energie et le guide des éco-gestes permettent de faire un état des lieux de nos habitudes ».

N'est-il pas trop contraignant au quotidien avec les relevés des consommations et en termes de réunions ?

Olivier : « Non, du tout car la motivation vient aussi de l'échange avec les autres et puis échanger

et relever un compteur nécessitent peu d'effort !

Rozenn : « Même s'il faut faire un petit effort, pour moi le bénéfice de cette participation vaut plus que les contraintes que cela peut entraîner ».

Sophie : « Trois réunions c'est peu et à mon avis, elles sont nécessaires pour garder la dynamique. Quand aux relevés, il faudra surtout y penser ! C'est peut-être contraignant mais sans cela je ne vois pas comment nous pourrions comparer nos consommations ».

Pensez-vous apprendre des choses en matière de maîtrise de l'énergie ?

Sophie : « Oui, il y a sûrement des gestes que nous ne faisons pas encore ».

Rozenn : « Je ne dis pas que je vais parvenir à intégrer dans mon quotidien, dans mon comportement tout ce qui peut être fait pour maîtriser mes consommations mais je vais étudier l'ensemble des conseils et je pense apprendre ou prendre simplement conscience de petites choses toutes simples à faire ! ».

Quels éco-gestes pensez-vous déjà réaliser ?

Rozenn : « Ne pas laisser la veille de la TV allumée, éteindre la lumière dans les pièces inoccupées, ne pas surchauffer, éteindre l'eau pendant le brossage des dents ».

Sophie : « Cette démarche va sans doute nous pousser à faire encore plus attention bien que nous ayons déjà adopté beaucoup d'éco-gestes : les radiateurs sont contrôlés avec un programmateur afin de baisser la température lorsque nous ne sommes pas là, les chambres sont moins chauffées, j'ai acheté un lave linge A++, je programme mes appareils en heures creuses, je n'utilise pas mon sèche linge de façon systématique, nous prenons des douches et non pas des bains [...] ».

Olivier : « Dès la première réunion, j'ai mis le thermomètre du kit Energie dans le frigo et conséquence, j'ai baissé le thermostat ! La prochaine étape est la mise en place de l'économiseur d'énergie, aussi distribué dans le kit ».

La convention climat

Les Communautés de Communes s'engagent !

« Comment, moi en tant qu'élu local ou technicien, je peux agir ? »

Pour guider les élus et les agents, le SMC et le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ont créé un outil pratique et accessible à tous, la « convention climat ». L'objectif est simple : s'engager progressivement et à son rythme dans une démarche transversale énergie-climat, pour contribuer aux objectifs Plan Climat.

Gérard CHEVEREAU, Vice-président de la CC de la Hague et Laurent KIES, Directeur de la CC Bocage Valognais, témoignent.

Qu'est-ce que la convention climat pour vous ?

G.C. : « La charte signée entre le SMC et la CCH est un moyen de concrétiser les engagements, les modalités de mise en œuvre et le suivi de nos actions dans le cadre de la réduction des émissions de GES. C'est aussi affirmer notre volonté de mener une politique volontariste au travers d'actions concrètes pour améliorer la maîtrise des dépenses énergétiques ».

Quels sont les points forts/atouts de cet outil ?

G.C. : « Le mérite d'avoir défini 48 actions qui servent de base à chacun des acteurs et qui permettent d'estimer le niveau d'implication et de volonté de chaque collectivité signataire de cette convention ».

L.K. : « Elle permet de rendre concret, par des actions simples sur un domaine qui paraît parfois lointain et conceptuel, l'implication des élus et des agents sur cette problématique ».

Pour quelles raisons votre Communauté de Communes a-t-elle décidé de s'engager ?

G.C. : « La CCH dès le début de son mandat a établi un programme 2008-2014 avec un axe fort sur le développement durable, définissant des actions sur la gestion de la ressource, la protection de l'environnement pour notamment préserver les milieux naturels et optimiser la gestion des déchets et le transport afin de développer le transport en commun et le covoiturage. Une réflexion approfondie est également menée sur l'achat public éco-responsable ».

L.K. : « Il y a aujourd'hui une prise de conscience du phénomène de réchauffement climatique et de son impact sur la planète. La Communauté de Communes étant un acteur local engagé notamment pour l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, elle devait s'impliquer dans cette



démarche et développer des actions permettant de montrer localement que chacun, à son niveau, doit intervenir ».

Où en êtes-vous ? Et comment avez-vous procédé pour sa mise en œuvre ?

G.C. : « Pour toutes les actions, nous avons mis en place un certain nombre de critères, les directeurs et chefs de départements ont relayé dans les services et nous présentons chaque année un suivi

des avancées de notre programme. Pour la fin de l'année 2013, nous ferons le bilan des quantités de CO2 ainsi limitées afin de les inclure dans le bilan du Plan climat ».

L.K. : « La Communauté de Communes a recruté un stagiaire, Erwan BATICLE, étudiant en science politique de Grenoble originaire du territoire communautaire, pour un travail préparatoire. Ce stagiaire a recensé les actions déjà initiées en estimant les axes d'amélioration et les possibilités d'engagement sur d'autres actions.

Cette première réflexion a été exposée aux membres de la commission Environnement qui ont fixé des priorités. A partir de celles-ci, un programme d'actions a été rédigé en collaboration avec Morgane Jestin, chargée de mission Plan Climat du Pays du Cotentin, avant d'être présenté en conseil communautaire, le 9 novembre 2012, pour engagement.

Cette démarche a été suivie par Monsieur CROIZER, Vice-président chargé de l'Environnement et Gérard FAUVEL, représentant de la CCBV pour le Plan climat et mené en partenariat avec le SMC et en s'appuyant sur l'expérience du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin ».

Comment travaillez-vous avec le SMC sur ce projet ?

G.C. : « Le SMC amène un appui technique pour valoriser nos actions en lien avec le PCET, propose des retours d'expérience ».

L.K. : « Dès l'amont de la réflexion, nous avons associé Madame JESTIN à notre démarche. Elle a pu éclairer le stagiaire sur la politique du SMC et validé les propositions permettant d'inscrire l'action de la Communauté de Communes en complémentarité de celle du Pays. Nous avons également pu bénéficier de son expertise à chaque étape de notre démarche et notamment, en amont, pour expliquer aux membres de la commission Environnement les enjeux de la convention ».

Comment envisagez-vous la suite ?

G.C. : « Cette charte est signée pour un an, mais nous continuerons à engager d'autres actions et d'autres suivis, l'objectif de l'Union Européenne est de réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre, d'augmenter de 20% l'efficacité énergétique et atteindre 20% d'énergies renouvelables dans les pays membres d'ici 2020, j'ai beaucoup de doutes sur ce dernier point ».

L.K. : « Le programme 2013 doit permettre d'associer sur certaines actions, les communes de notre territoire pour leurs différents établissements et installations publics. C'est également l'opportunité d'approfondir des réflexions à travers de nouvelles actions pour impliquer la CCBV dans la lutte contre le réchauffement climatique ».



« De 1993 à 2003, le niveau moyen des mers a monté de 3,3 millimètres par an. Deux fois le rythme d'avant 1950. Ca ne va pas s'arrêter : les glaces polaires fondent et le volume de l'eau augmente aussi par le seul fait qu'elle se réchauffe et se dilate. Les traditionnelles « défenses contre la mer » - digues, enrochements - montrent leurs limites... »

Ouest France du 8/9 décembre 2012



Signature de la convention climat entre le SMC et la CCH, le 26 septembre 2012.
De gauche à droite : Morgane Jestin, chargée de mission Plan Climat au SMC, Michel Canoville, Président du SMC, Gérard Chevereau, Vice-président de la CCH, Source : www.lahague.com

Huit actions plébiscitées

Après de nombreuses réunions depuis un an au sein de chaque Communauté de Communes, certaines d'entre-elles se sont engagées à mettre en œuvre des actions et/ou à renforcer les actions existantes via la signature de la convention climat. Actée ou pas, 6 Communautés de Communes volontaires ont retenu des actions parmi les 48 proposées dans la convention climat.

Les actions les plus fréquemment choisies, concernent l'implication du personnel dans des démarches éco-responsables, les économies d'énergie liées au patrimoine de la collectivité et celles relatives à la gestion des déchets :

- Adopter des éco-gestes au quotidien,
- mettre en place la collecte sélective dans les bâtiments publics,
- valoriser les déchets et les matériels en fin de vie,
- s'engager dans l'achat public responsable,
- diagnostiquer les bâtiments et améliorer la gestion des consommations énergétiques des bâtiments publics,
- étudier la faisabilité d'installer des chauffe-eau solaires,
- contribuer à l'information des habitants sur les économies d'énergie,
- inciter à l'amélioration du tri sélectif et au compostage.

Objectif :
Réduire de
3 254 teq CO₂
notre niveau
d'émission entre
2005 et 2025

A l'heure actuelle, 4 EPCI ont délibéré : Vallée de l'Ouve, Côte des Isles, La Hague et la Région de Montebourg. 3 autres sont en cours de réflexion : Les Pieux, Bocage Valognais et le canton de Saint-Pierre-Eglise.

...Le Cotentin une destination touristique



**...Valorisons notre
territoire.**

Destination Cotentin

Présentation de Claire LEGRAND animatrice du Pays d'Accueil touristique

Nous en parlions depuis longtemps, c'est désormais chose faite ! La destination Cotentin se dote d'un chargé de mission Tourisme. Claire Legrand est arrivée au Syndicat Mixte du Cotentin le 3 décembre dernier. Présentation.

Quelle est votre vision de la mission d'animation du PAT Cotentin ?

L'essentiel de cette mission est selon moi, fédérer les acteurs du tourisme : faciliter les échanges, être un relais ; tout en respectant la singularité de chaque partenaire et de chaque office de tourisme. Le développement touristique ne peut se faire sans la concertation. Il faut valoriser les compétences et les savoirs de chacun.

Ce travail de réseau ne se limite pas au Cotentin, il doit également s'ouvrir sur les autres pays d'accueil, avec un travail de partenariats. Un autre volet de mes fonctions est la promotion touristique du Cotentin à travers les différents outils de communication incontournables, comme l'exploitation des nouvelles technologies.

Qu'est-ce qui vous motive dans cette future mission ?

Avoir la possibilité de valoriser ce patrimoine si riche, qu'il soit culturel ou naturel, est pour moi une chance unique. L'étendue du Cotentin représente une offre touristique des plus variées. Quelque soit le public, il y en a pour tous les goûts !

Comment voyez-vous le déroulement des premiers mois de votre arrivée ?

Mon premier objectif est de rapidement m'approprier le territoire par la rencontre des professionnels et la visite des sites touristiques. Je souhaite commencer par rencontrer chaque office de tourisme, les élus et les techniciens référents. Mon objectif est d'entendre et de

comprendre les attentes et les besoins de chacun. Suite à ces rencontres, je pourrai poser un premier état des lieux ; puis en concertation avec les acteurs touristiques, proposer un programme d'actions prioritaires à mettre en place sur le territoire.

Parcours de Claire Legrand

Claire Legrand a obtenu le diplôme de maîtrise de sociologie à l'Université de Caen puis titulaire d'un DESS Cultures et Patrimoines, Promotion Culturelle et Développement Social, de l'université Jules Verne d'Amiens. Afin de valider son année, elle effectue un stage de six mois au Pays de la Baie du Mont Saint-Michel. En novembre 2004, elle est recrutée par la Communauté de Communes de Saint-James en tant que responsable du service tourisme, culture et patrimoine.



Claire Legrand
Chargée de mission Tourisme

Ses missions étaient entre autres la gestion de l'office de tourisme, le développement touristique du canton et la mise en œuvre de la politique culturelle, comprenant l'organisation de la saison culturelle, l'encadrement de la médiathèque et de l'école de musique. Ce service regroupait une équipe de douze personnes à manager.



www.encotentin.fr

Le PLU, boîte à outils pour l'agriculture et l'espace rural

L'élaboration d'un plan local d'urbanisme découle généralement de la volonté communale d'accueillir des populations ou des activités nouvelles.

Cependant, les espaces agricoles sont victimes d'une pression foncière importante pour faire face aux besoins de logements, d'infrastructures et de zones d'activités économiques. Le PLU doit par conséquent mettre en œuvre des outils pour assurer la pérennité des activités agricoles sur la commune.

Plus qu'une contrainte pour la commune, il s'agit d'une façon d'anticiper, et d'éviter, les conflits d'usage qui pourraient émerger entre les nouveaux habitants et les agriculteurs.

Un préalable : comprendre le fonctionnement et les contraintes de l'activité agricole

Il est chaudement conseillé aux communes de dresser le diagnostic agricole de leur commune, dès le début de l'élaboration d'un PLU.

Ce diagnostic permet de répondre aux objectifs suivants :

Comprendre la localisation des activités agricoles sur la commune.

- Quelles parcelles sont utilisées, par quel exploitant ?
- Où sont localisés les sièges d'exploitation de la commune, mais aussi ceux situés en dehors de la commune, qui exploitent des terres localement ?

Il faut aussi identifier les périmètres d'épandage et de servitudes, de réciprocité...

Chaque exploitation agricole a un fonctionnement spécifique, en fonction de sa production, mais aussi de son organisation spatiale : Itinéraires vers les terres exploitées, éloignement des parcelles exploitées par rapport au siège d'exploitation...

Comprendre le fonctionnement des exploitations.

Ces informations sont importantes dans le cadre d'un PLU, car elles permettent de ne pas compliquer inutilement l'exercice de la profession agricole. Par exemple, si une extension urbaine conséquente se fait sur un axe emprunté par des engins agricoles, on veillera à permettre la création de cheminements alternatifs, au besoin par des chemins agricoles ; ceci pour prévenir l'émergence de conflits de voisinage...

Comprendre les besoins et les attentes des exploitants agricoles.

Il faut comprendre que les espaces les plus intéressants pour l'extension de l'urbanisation présentent souvent aussi le plus d'intérêt pour l'activité agricole : il s'agit de grandes parcelles, accessibles, bien drainées et bien exposées, mais sans dénivelé excessif.

De tels terrains sont rares ; il n'est pas possible de ponctionner éternellement les terrains de grande qualité agronomique sans réflexion préalable.

Dès lors, il faut identifier les secteurs dont le maintien à l'état naturel est absolument nécessaire à la pérennité des exploitations agricoles, de manière à les préserver de l'urbanisation.

Les extensions urbaines viseront donc de préférence les parcelles les moins importantes pour la pérennité de l'activité agricole.

Plusieurs paramètres doivent être pris en compte :

- Quels exploitants approchent de l'âge de la retraite, et ont-ils des projets de reprise ?
- Existe-t-il des projets d'extension de bâtiment

agricoles, ou de création de nouveaux bâtiments, qui nécessitent un périmètre inconstructible ?

- Quelles sont les terres agricoles non remplaçables, ou d'une valeur agronomique particulière ? (maraîchage...)

Le PLU : une boîte à outils pour concilier développement urbain et pérennisation de l'agriculture.

Comme on vient de le voir, un élément clé pour concilier développement urbain et pérennisation de l'agriculture est la bonne prise en compte de l'agriculture et de ses enjeux lors de la sélection des zones ouvertes à l'urbanisation, au moyen d'un diagnostic adapté.

Mais le PLU permet aux communes de mettre en œuvre un ensemble d'outils, permettant de fixer les règles de la cohabitation entre espaces urbains et agricoles.

Les zones A

Le PLU permet de classer les terres agricoles en zone A (Art. R. 123-7 du Code de l'urbanisme), où ne sont autorisées que les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole. Dans ces zones, peuvent être implantés des bâtiments agricoles ; le PLU peut prévoir des règles favorisant leur intégration dans le paysage. Le zonage N s'applique aux zones naturelles. L'agriculture y a toute sa place, mais l'implantation de nouveaux bâtiments y est généralement impossible.

La diversification des exploitations agricoles

La diversification économique des exploitations agricoles (lieux de vente directe dans le cadre du développement des circuits courts, développement des gîtes, tables et chambres d'hôtes) contribue à la fois à la pérennisation de l'activité agricole et à la valorisation touristique du territoire.

Le PLU peut ainsi identifier les bâtiments en zone A, ayant perdu leur vocation agricole, et pouvant changer de destination, s'ils présentent un intérêt architectural ou patrimonial.

Ceci permet un développement de la vente directe, ou encore de l'hébergement touristique.

La Zone Agricole Protégée : la « super zone A »

Créée par la Loi d'orientation agricole de 1999, la ZAP est une servitude d'utilité publique annexée au PLU, après une enquête publique.

Contrairement à une zone du PLU, tout changement d'affectation des sols qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une ZAP doit être soumis à l'avis de la Chambre d'agriculture et de la Commission Départementale d'Orientation Agricole.



La clé du succès : une concertation efficace avec le monde agricole

Au cœur d'un PLU réussi, il y a une concertation efficace, et la prise en compte de l'agriculture n'échappe pas à cette règle.

Ceci suppose que les chambres consulaires, mais également les exploitants eux-mêmes, soient consultés au fil du projet :

- Lors du diagnostic, pour collecter des informations de première main et expliquer les intentions de la commune. On veillera à informer largement la profession de la tenue de réunions, en s'appuyant sur des personnalités reconnues. On veillera également à consulter ceux qui, résidant hors de la commune, exploitent une partie du territoire communal.
- Lors de la conception et de la finalisation du projet, pour identifier les potentiels points d'incompréhension ou de conflit, et ajuster le projet avant son approbation finale.

Vers un outil d'approvisionnement pour les restaurations collectives ?

Le Pôle d'Excellence Rurale, PER, porté par le Conseil Général soutient des projets d'économie de proximité. La mise en place d'un outil collectif d'approvisionnement local pour la restauration hors domicile, RHD, en est un exemple. Martin PREUSS, chargé de mission économie de proximité à la chambre d'agriculture nous éclaire.



Pourquoi un outil d'approvisionnement pour la RHD ?

Beaucoup souhaitent travailler à un approvisionnement local en RHD. Pour répondre à cette demande et lever les difficultés de lisibilité de l'offre, de logistique, certains territoires ont mis en place des outils collectifs. Cela peut-être une « plateforme virtuelle », simple site internet accompagné de moyens humains pour mettre en relation producteurs et restaurations. Il peut également s'agir d'une « plate-forme physique », équipement qui vise à centraliser, conditionner et redistribuer les produits. Les investissements sont alors plus conséquents.

Plus de
90% des acteurs
rencontrés sont
favorables pour
approvisionner
la restauration
collective. 1/3 n'y
voit aucun frein.

Quel outil peut être proposé pour la Manche ?

Il n'y a pas de solution toute faite et la Manche doit définir ses propres outils. La Chambre d'agriculture a donc été missionnée pour réaliser une étude afin de connaître « les capacités et les besoins des acteurs de l'offre et de la demande pour dimensionner les outils à mettre en place ».

Quels sont les premiers résultats ?

Des producteurs, grossistes, industriels et artisans ont été rencontrés afin de connaître leurs productions, saisonnalité,

conditionnement, et circuits de distribution. Le potentiel de disponibilité est important pour une grande diversité de denrées produites et transformées localement : légumes, produits laitiers et carnés. De plus, les acteurs interrogés sont intéressés par l'approvisionnement de la RHD. Ils citent cependant des problèmes de logistique, prix, temps qui justifient la mise en place d'un outil d'appui à l'approvisionnement.

Quelle est la suite de cette étude ?

La chambre d'agriculture travaille désormais sur le volet « demande ». Sur le Cotentin nous rencontrons les restaurations organisées grâce au projet du Pays du Cotentin et le Parc Naturel Régional.

L'étude sera restituée en fin d'année. Il sera alors temps d'envisager la définition de l'outil, son dimensionnement et fonctionnement.

En attendant, quelles sont les solutions pour ceux qui souhaitent avancer ?

Beaucoup de restaurations ne nous ont pas attendus pour travailler avec des produits locaux ! Ils demandent à leurs fournisseurs habituels des produits locaux ou travaillent en direct avec des producteurs et artisans...

La restauration scolaire d'Yvetot-Bocage en est un bel exemple (voir page suivante).

LEADER accompagne la rénovation du restaurant scolaire d'Yvetot-Bocage

Une subvention de 30 000€ a été sollicitée auprès de Leader pour l'acquisition de matériel de préparation des repas et faciliter ainsi l'approvisionnement local et bio. M. Alain Croizer, maire d'Yvetot et M. Vincent François, président de l'association de parents d'élèves nous ont fait visiter la nouvelle cantine lors de l'inauguration le 12 octobre. Ils répondent à nos questions

M Croizer, c'est important pour un maire d'inaugurer un restaurant scolaire !

M. Croizer : C'est une excellente réalisation. Cela devenait nécessaire car nous avons de plus en plus de difficultés à organiser le service de restauration. Par exemple, nous manquons de place pour le stockage et la réception des produits frais mais aussi pour le stockage au froid des plats et des entrées. Sans compter que la salle de restauration étant trop exiguë pour servir environ quatre-vingt repas par jour, nous faisons deux services. Ce n'était pas tout à fait double travail mais tout de même de fortes contraintes pour les agents mais aussi pour les enfants.

La subvention du LEADER porte sur l'amélioration de l'approvisionnement local et bio. Comment allez-vous répondre à cette demande ?

M François : Nous avons déjà cette préoccupation d'approvisionnement local et de produits bio. Cependant le manque d'espaces de stockage limitait beaucoup nos possibilités. Nous réussissions malgré cela à atteindre environ 50% de plats confectionnés avec des produits frais. Aujourd'hui, l'objectif consiste à atteindre 60% très rapidement et de poursuivre cette progression en veillant à maintenir un prix de repas accessible à tous. Les

produits bio et locaux représentent 31 % du budget. Les produits laitiers proviennent de Saint-Sauveur-Le-Vicomte, les légumes de Colomby.

Et pendant les travaux ?

M. Croizer : L'ancienne cantine a rendu bien des services mais il fallait passer à une autre chose. Il faut dire que la Direction des Services Vétérinaires (aujourd'hui DIPP) se faisait de plus



Le restaurant scolaire d'Yvetot-Bocage a été inauguré le 12 octobre dernier en présence de Y. Néel, Conseiller Général, C. Lebacheley, Conseiller Général, A. Croizer, Maire de Yvetot-Bocage, J.L. Valentin, Président de la CC Bocage Valognais, S. Travert, Député, et Y. Husson, Sous Préfet.

en plus pressante ; il fallait aussi adapter le bâtiment aux personnes à mobilité réduite bref autant de questions qui nous ont poussés à choisir l'agrandissement avec une refonte complète de l'existant ; j'ajoute que le renforcement de notre groupe scolaire et l'amélioration des conditions d'accueil des enfants passait aussi par cet investissement devenu incontournable. Nous avons lancé les premières études en juillet 2009 et j'ai signé le permis de construire en février 2011. Cela n'a pas été simple. Pendant l'été 2011, nous avons installé une cantine provisoire jusqu'au 18 avril 2012 date de l'ouverture du nouveau restaurant. Au final, il nous a fallu moins de trois ans pour cette réalisation. Ce n'est pas si mal compte tenu des délais auxquels nous sommes soumis, tant en matière d'urbanisme que de marchés publics.

Présentation de l'observatoire 2008-2012

En 2008, le Cotentin s'est doté d'un « observatoire agricole et rural ». Cet outil a permis de guider les acteurs locaux dans leurs choix d'orientations et de stratégies. A titre d'exemple, les axes du programme LEADER en sont largement inspirés.

En 2012, cet observatoire a été actualisé. Quels sont les nouvelles préoccupations, quels seront peut-être les stratégies de demain ? Explications par Jean-Yves DESQUESNES, président de l'Association Cotentin Réseau Rural jusqu'à fin novembre 2012. (voir page 21)

Comment s'est construit l'observatoire en 2008 ?

En 2008 un groupe d'acteurs composé d'agriculteurs, d'associations, d'élus s'est réuni pour réfléchir à ce que pourraient être « les types d'agriculture sur le Cotentin en 2020 ». Ils ont défini cinq perspectives d'avenir (voir encadré). Pour suivre l'évolution de ces perspectives des indicateurs de veille ont été mis en place.

Pouvez-vous nous rappeler le principe de cet observatoire ?

L'idée est de mettre à jour ces indicateurs régulièrement pour nous guider dans nos réflexions : les perspectives d'avenir se sont-elles réalisées ? En quoi nos stratégies et actions ont-elles pu influencer ou pas ces évolutions ? Doit-on faire évoluer notre stratégie ?

En 2012, le même groupe d'acteurs, a été invité à se retrouver pour réagir face aux indicateurs actualisés.

Les perspectives définies en 2008 se sont-elles concrétisées ?

Pour le groupe, les deux perspectives déjà engagées en 2008 (voir encadré) le sont encore plus aujourd'hui. Au contraire, celles qui étaient



plutôt marginales en 2008 le restent : une agriculture productrice d'énergie, de protection des espaces sensibles, ou de services à la personne et aux collectivités.

Globalement les actions et stratégies sont aujourd'hui en place sur ces « sujets 2008 ». Mais cette mobilisation doit se poursuivre !

Y-a-t-il de nouvelles problématiques par rapport à 2012 ?

Oui, le groupe a fait ressortir de nouvelles problématiques en émergence :

Le salariat agricole : son image peu attractive auprès des jeunes en formation, le problème des astreintes agricoles, le temps de travail (temps

libre, 35 H....) fragilise le développement du salariat en agriculture

Le management : les chefs d'exploitation doivent s'appuyer de plus en plus sur des salariés. Un manque de compétences en ressources humaines des chefs d'entreprises et des jeunes installés fragilise la gestion des compétences humaines et pénalise les performances sociales et économiques des exploitations agricoles.

Quelle est la suite de la démarche ?

Concrètement, la prochaine étape est l'organisation d'un temps fort visant à partager ces nouvelles

problématiques auprès des élus, agriculteurs et autres acteurs concernés.

Nous pourrons ensuite construire notre nouvelle politique commune, continuité du Programme d'Action Agricole du Cotentin validé par Cotentin Réseau Rural et le Pays du Cotentin en 2009.

A noter que ce temps fort mobilisera également les acteurs du Pays de la Baie du Mont Saint-Michel qui a réalisé la même démarche. Bref une rencontre très riche à venir qui nous permettra d'échanger entre territoires !

Éléments clés de l'observatoire

	En 2008	En 2012
Une question	Quelles type d'agriculture pour le Cotentin à l'horizon 2020 ?	Ces scenarios se sont-ils réalisés ?
Des scénarios	<ol style="list-style-type: none"> 1. Des produits alimentaires marqués Cotentin en circuit court 2. Une production alimentaire sur des grands volumes, respectueuse de l'environnement 3. Une production d'énergie complémentaire à la fonction de production alimentaire 4. Une agriculture extensive pour protéger les espaces sensibles 5. Une agriculture de services à la personne, aux collectivités 	<p>Ces deux scénarios se réalisent</p> <p>Ces trois scénarios restent peu engagés sur le Cotentin</p> <p>2 nouvelles problématiques : le salariat et le management</p>
Une stratégie de territoire	Le programme d'action agricole et rural du Cotentin	A définir en 2013

35 ans d'engagement au service du monde agricole !

Présentation de l'expérience de Jean-Yves DESQUESNES.

Pendant 5 années, Jean-Yves DESQUESNES a été acteur du développement agricole local. Il s'est appuyé sur une démarche territoriale, à l'échelle du Cotentin et ouverte aux acteurs non agricoles. Cotentin Réseau Rural, a été créé en 2008 dans cet état d'esprit.

Cette année il a quitté la présidence de cette association désormais assurée par Mme Marie-Ange Dubost. A travers son expérience, il nous fait part de sa vision du territoire.

Pourquoi avoir choisi de vous investir dans une dynamique de développement territorial ?

Nous sommes convaincus depuis très longtemps, à la Chambre d'agriculture, que le développement agricole et le développement rural sont intimement liés, les agriculteurs étant des acteurs majeurs du monde rural. Il était donc important que nous entrions en relation avec les autres acteurs du développement rural pour savoir ce que l'on pouvait faire ensemble.

Quelles ont été les grandes évolutions du Cotentin depuis votre arrivée ?

La création du Pays du Cotentin fut un fait majeur et le portage par le Syndicat Mixte nous a permis d'avoir un interlocuteur. La participation active à l'élaboration du SCOT, nous a également permis de partager nos préoccupations mutuelles, d'agriculteurs et d'élus.

Le fait est que : « maintenant, on se parle. »

Quels sont les défis de demain pour le Cotentin ?

Il faut continuer à croire en la valorisation du territoire. Nous avons énormément d'atouts sur le plan agricole, tourisme vert, énergies

renouvelables, cadre de vie.

Il faut, ensemble, travailler tout cela, le mettre en musique avec les élus locaux qui doivent se sentir concernés.

Quel conseil pourriez-vous donner à votre successeur et au territoire ?

Ne jamais se décourager, car notre avenir est entre nos mains.

Qu'implique votre départ pour l'association Cotentin Réseau Rural ?

Il faut que le président passe et que Cotentin Réseau Rural demeure.



Jean-Yves DESQUESNES,
Président de l'Association
Cotentin Réseau Rural

COTENTIN RESEAU RURAL

Créé en 2006. Cette association de coordination comprend les groupes de développement agricole, les organisations agricoles et les élus du territoire.

Son objectif est de travailler en transversalité sur des thèmes aussi variés et stratégiques que la production d'énergie, l'aménagement et la gestion de l'espace rural, les perspectives économiques, l'organisation d'événements ou encore la mise en commun de moyens de production entre organismes. »

Cotentin Réseau Rural porte avec le Syndicat Mixte du Cotentin le Programme d'Actions Agricoles et Rurales du Cotentin, le PAAR. C'est notamment dans ce cadre que le Syndicat Mixte du Cotentin travaille sur les circuits de proximité.

La programmation européenne 2014-2020, préparez-vous !

Le 9 novembre dernier, la Région a organisé une journée « Quels fonds européens demain en Basse-Normandie ? ».

La mobilisation de plus de 500 personnes montre l'importance des fonds européens sur notre territoire. Cette journée a été l'occasion de faire le point sur la future programmation européenne 2014-2020. Si les grandes lignes en sont déjà écrites, de nombreux points restent à arbitrer et la déclinaison opérationnelle au niveau régional va se jouer ces prochains mois. Explications.

Au niveau européen

Dès juin 2010 les grands objectifs et priorités de cette nouvelle programmation ont été validés : c'est la Stratégie Europe 2020 qui vise une « croissance intelligente, inclusive et durable ».

En mars 2012, une version de travail du Cadre Stratégique Commun a été proposée. Ce document précise la manière donc chaque fonds sera mobilisé pour répondre aux priorités d'investissement et d'actions déclinées en 11 objectifs. (Voir encadré)

Ainsi, les grandes orientations sont calées et nous renseignent sur les thématiques qui devraient être éligibles sur 2014-2020. De nombreux aspects opérationnels restent cependant à préciser. L'Europe doit notamment s'accorder sur la répartition des crédits entre les différents fonds et entre les Etats membres. Cela dans le contexte économique que l'on connaît ! Les négociations promettent d'être longues !

Au niveau national

Chaque Etat membre devra définir un Accord de partenariat qui fixe ses engagements quant à l'utilisation de l'ensemble des fonds pour réaliser les objectifs de la stratégie Europe 2020.

Les programmes opérationnels devront également être définis et préciser les axes, mesures et actions spécifiques pour chaque fonds.

Au niveau régional

La mobilisation a débuté par la réalisation d'un diagnostic régional. Celui-ci, présenté le 9 novembre dernier, permet de situer le territoire Bas-Normand par rapport aux priorités européennes. Ce travail associé à la mobilisation des acteurs permettra d'orienter l'élaboration des programmes opérationnels.

Et LEADER dans tout ça ?

La mise en œuvre de stratégies de développement local du type LEADER sera maintenue dans la nouvelle programmation. Cette démarche devrait même être élargie à d'autres fonds européens : FSE, FEDER...

Quel sera l'enveloppe affectée pour LEADER ? Les GALs LEADER pourront-ils demain être GALs multi-fonds ? Autant de questions qui restent encore en suspend.

La future programmation reste donc à bâtir et justifie aujourd'hui la mobilisation des acteurs locaux. Ainsi, d'autres temps de concertation seront organisés d'ici l'entrée en vigueur de la nouvelle programmation fixée pour le 1er janvier 2014.

11 objectifs pour 2014-2020

- Recherche et innovation,
- TIC,
- compétitivité des PME,
- économie à faibles émissions de carbone,
- adaptation aux changements climatiques,
- Transport,
- emploi et mobilité,
- inclusion sociale,
- formation,
- efficacité de l'administration Publique.

LEADER au service du développement agricole ! LEADER, la PAC, et vous !

Aujourd'hui, 48 % des crédits LEADER sont programmés sur des projets répondant aux enjeux agricoles et territoriaux, et 50 autres projets sont étudiés par notre équipe technique. 38 opérations bénéficiant d'un soutien LEADER ont été engagées, générant 3,2 millions d'euros d'investissements sur le territoire.

Le cidre pétille d'idées !

Le programme LEADER soutient 3 producteurs de cidre et transformateurs du territoire : les Vergers de la Passion, à Rauville-la-Bigot, les Vergers de la Chapelle à Auvers, et la cidrerie Le Père Mahieu à Bricquebosc. Cette dernière a bénéficié de LEADER pour la création d'un atelier de transformation et de vente suite à la labellisation de sa ferme en agriculture biologique.



Alain Pismont, Cidrerie Le Père Mahieu

LEADER 38 980 €

Le Syndicat de promotion du Cidre Cotentin, auxquels ils adhèrent, est confiant dans l'attribution d'une Appellation d'Origine Contrôlée « Cidre Cotentin » courant 2013 ! Cette appellation ouvrirait la porte à des financements LEADER pour soutenir des dépenses spécifiques (cahiers des charges à respecter, communication spécifique).

Le lait, la viande, 2 producteurs s'impliquent

ASaint-Sauveur-le-Vicomte, M. Angot, en agriculture

biologique, a achevé au printemps 2012 son projet de développement de l'activité de transformation laitière et de vente directe. Son objectif : s'adapter à la demande croissante de la restauration collective.

LEADER 23 763 €



Hubert Angot,
Vente directe de produits label AB

Installée à Sideville, l'EARL de la Ferme de L'Orimier, finalise son projet destiné à renforcer sa capacité de production-transformation et de vente directe de volailles, veau, porc et bœuf Highland (race réputée pour sa saveur).

L'élevage à l'herbe par la revalorisation massive des prairies, la recherche d'autonomie, le contact direct avec les consommateurs, qu'elle accueille, sont ses objectifs.

LEADER 7 926 €



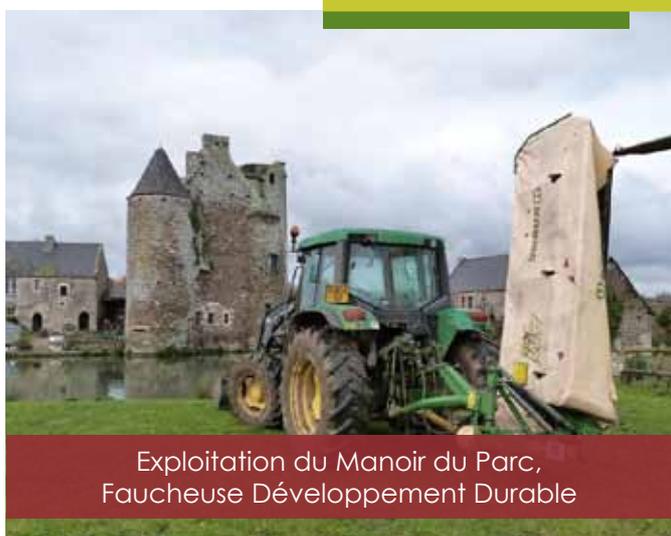
Véronique Rouland, Boucherie en produits locaux

Une exploitation « inscrite » à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques

A la suite d'une conversion à l'agriculture biologique, l'EARL du Manoir du Parc à Saint-Lô d'Ourville a pu se doter d'une faucheuse à herbe pour optimiser le temps de fauchage (valorisation de l'herbe), rendant effective l'autonomie alimentaire du bétail.

En proposant à la fois visites du site, accueil à la ferme (gîte) et produits fermiers issus de viande de bœufs/veaux /porcs de Bayeux et blancs de l'Ouest, agneaux et volailles, ils ont su diversifier et rendre crédible leur offre.

LEADER 2 756 €



Exploitation du Manoir du Parc, Faucheuse Développement Durable

En 2012 LEADER a accompagné des projets d'hébergement à la ferme comme le « Manoir du Houquet » à Réville et les EARL « Letablier » à Bricquebosc qui bénéficient respectivement de 6 717 € et de 14 666 € de crédits LEADER.

LEADER 14 666 €



Manoir du Houquet

LEADER 6 717 €



EARL Letablier

A Rauville-la-Place, un projet d'accueil de groupe à la ferme a vu le jour à l'été 2012 notamment pour les scolaires, avec pour objectif d'obtenir le label « Ferme Pédagogique ».

De nouveaux projets se dessinent, de la fabrication/vente de pain issu de l'agriculture biologique et en totale autonomie de fonctionnement, à l'installation d'équipement de valorisation de la biomasse (haies bocagères, éléments forts du paysage cotentinois) pour chauffer des bâtiments agricoles ou publics, en passant par la vente ambulante de produits locaux ou la mise en place d'un point de vente par un collectif de producteurs.

Le programme LEADER, levier essentiel sur le territoire, peut VOUS aider techniquement et financièrement dans vos projets jusqu'au printemps 2015 !

Répartition sur le territoire des projets cofinancés par LEADER



Bonne année 2013

Nos partenaires
financiers
(Hors adhérents)



Madame Geneviève Gosselin
Monsieur Michel Canoville
Monsieur Edouard Mabire

Leurs Bureaux et toute l'équipe
administrative,

*Vous présentent leurs
meilleurs vœux pour l'année*
2013

Imprimé en
1000 exemplaires
par l'imprimerie
Le Révérend, Valognes.

ISSN : 2104-0850

Directeurs de la
publication :
les Présidents des
Syndicats mixtes

Crédits photo :

fotolia, SMC, Cotentin
Traitement.